

Secteur de la Bouloie - Implantation de la Présidence de l'Université

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à la décision du Conseil d'Administration de l'Université de ne pas installer son siège dans les anciens locaux de l'Hôtel Goudimel, une réflexion a été engagée avec la Présidence de l'Université et les responsables du Rectorat.

Cette réflexion, liée aux premiers éléments concernant le réaménagement du Campus universitaire, conduit à proposer l'implantation du siège de l'Université au centre du Campus de la Bouloie, dans une partie des terrains communaux (3,5 ha) occupés actuellement par l'Observatoire.

L'implantation du siège de l'Université ne pénalisera pas le fonctionnement de l'Observatoire.

L'implantation d'un bâtiment de 2 000 m² dans un grand parc serait la première phase d'un réaménagement du Campus, permettant un meilleur fonctionnement en assurant des liaisons piétonnes entre les cités universitaires, l'IUT, les salles de cours et la future ENSMM.

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner un accord de principe permettant d'engager le lancement de l'opération avec l'Université, le Rectorat et l'Observatoire,

- autoriser M. le Député-Maire à renégocier le traité de 1882 existant entre l'État et la Ville de manière à distraire la surface nécessaire à l'implantation de la Présidence de l'Université, du terrain fourni par la Ville à l'Observatoire,

- adopter le principe d'une mise à disposition de l'Université, sous forme de bail emphytéotique, des terrains nécessaires au siège de l'Université, dans des conditions qui seront soumises ultérieurement au Conseil Municipal.

Mme FOLSCHWEILLER : Je crois qu'on ne peut pas être d'accord sur ce principe. J'ai essayé de me renseigner et d'aller un peu plus loin sur ce dossier, puisque nous avons été interpellés par le Directeur de l'Observatoire et ces jours-ci par les scientifiques de l'Observatoire. Je me suis donc rendue sur place et je suis même allée voir le Directeur de l'Observatoire. C'est vrai qu'on se pose la question, pourquoi la Présidence de l'Université s'installerait-elle sur les terrains de la commune ? C'est vrai qu'il y a de grands terrains qui sont tout à fait disponibles, mais je pense que cet accord de principe devrait exclure l'occupation d'un des bâtiments de l'Observatoire tel que prévu actuellement.

Il est prévu en effet que les bâtiments de la Présidence de l'Université s'édifient sur le bâtiment qui se trouve au bout de l'allée de tilleuls de l'Observatoire. Ce bâtiment est occupé par une association d'astronomes amateurs et d'après le Directeur de l'Observatoire, cette association, en cas de beau temps, voit des Bisontins pratiquement tous les jours venir admirer et observer le ciel.

Je pense donc qu'il y a suffisamment de terrains à la fois au Nord et à la fois au Sud de la rue de l'Observatoire pour que la Présidence de l'Université puisse s'y installer sans empiéter sur les bâtiments existants.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a eu récemment une réunion sur le site de l'Observatoire, les conclusions, Jean PONÇOT.

M. PONÇOT : Nous avons tenu précisément avant la réunion de ce Conseil Municipal, à faire une dernière réunion de concertation qui réunirait à la fois la Présidence de l'Université, les services du Rectorat, tous les membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire et la Ville de Besançon. Ce qu'il apparaît, c'est qu'effectivement, il est nécessaire de donner un site à la Présidence de l'Université qui soit susceptible d'avoir un rayonnement international.

Il est également tout à fait normal qu'on ne gêne pas les activités de l'Observatoire. C'est un petit peu le sentiment qui se dégageait ce matin, cette implantation pourrait donner un second souffle à notre Observatoire. Il est vrai qu'il y a un petit bâtiment, pas très joli vous me l'accorderez, c'est probablement le plus vilain de tous, et qui est occupé par une association d'astronomes amateurs. Ce matin tout le monde était d'accord pour rechercher avec ce groupe amateur les moyens de les satisfaire sur le site. J'ai proposé d'ailleurs et j'ai eu l'accord immédiat de l'Université et du Rectorat, pour dire qu'une Présidence de l'Université pourrait très bien être couronnée par quelque chose de plus au niveau de l'Observatoire ce qui favoriserait effectivement l'observation puisqu'il s'agit bien de cela. Le principe en a été retenu de mettre au cahier des charges, si l'Observatoire l'estime nécessaire et si vous le voulez bien, un plus. De ce côté-là, tout le monde est prêt à faciliter le monde de l'Observatoire, je dirais même qu'en ce qui concerne la Présidence de l'Université, elle a bien dit qu'il ne s'agissait, en aucun cas, de dire aux gens de l'Observatoire «ôte-toi de là que je m'y mette !». Ce n'est pas du tout leur principe, au contraire, ils ont dit ceci «si les locaux qui existent à l'heure actuelle, c'est-à-dire la bibliothèque et le centre de recherches où il y a encore cinq à sept chercheurs et si vous voulez les maintenir sur place, vous le pourrez. Si par contre, vous souhaitez réorganiser pédagogiquement l'Observatoire, nous rechercherons dans le plan quadriennal la reconstruction de nouveaux locaux au Sud. A ce moment-là nous, si les locaux sont vides, on les utilisera au niveau de la Présidence de l'Université». Autrement dit, il n'y a pas du tout de volonté hégémonique de la part de la Présidence de l'Université.

La Ville a également pris l'engagement de rester dans le statut actuel, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle, les gens de l'Observatoire demandent souvent à la Municipalité d'intervenir rapidement pour des services précis et notamment auprès de M. le Premier Adjoint et je dois dire qu'ils se satisfont pleinement de cette collaboration. Cette collaboration ne s'arrêtera pas, bien au contraire, nous allons la maintenir. Je sais bien et tout le monde était d'accord ce matin même pour reconnaître que l'Observatoire est une des filiales de l'Université de Franche-Comté et qu'elle doit être confortée et développée.

Mme FOLSCHWEILLER : Je conçois fort bien que la Présidence de l'Université ait besoin d'un site, c'est tout à fait normal. Simplement les inquiétudes de Mme CLAIREMIDI, qu'elle m'a rappelées cet après-midi après la réunion de concertation de ce matin, c'est qu'il n'y a pour l'instant que des accords verbaux. Si la Présidence de l'Université s'installe sur un bâtiment qui existe déjà en promettant de refaire, de reconstruire et de déplacer ces bâtiments ailleurs, on connaît les problèmes de crédits au niveau de l'Université, les difficultés qu'il y a à avoir de l'argent pour créer des bâtiments au niveau de toutes les facultés, Mme CLAIREMIDI n'a pas du tout les assurances que ce bâtiment sera reconstruit et comme il faut 2 000 m² sur trois niveaux, ce qui ne fait que 700 m², pourquoi les mettre à la place d'un bâtiment qui existe déjà alors que les terrains sont suffisamment grands et disponibles autour ?

M. PONÇOT : Si vous le voulez, il y a plus de peur que de réalité. En effet et je le rappelle, la Ville de Besançon a la maîtrise du terrain, par conséquent la Ville de Besançon ne donnera que ces 300 ou 400 m² au sol, enfin 3 000 m² plancher à l'Université et là où elle le voudra. Nous avons donc une garantie pour tous les bâtiments en-dehors de celui des amateurs pour lequel tout le monde s'est engagé à trouver une solution indépendante.

La crainte de Mme CLAIREMIDI, c'était qu'effectivement on donne toute la partie Nord à l'Université et à ce moment-là, elle craignait qu'on ne puisse lui reconstruire des bâtiments sur la façade Sud. Je crois que ce matin, il a été clairement dit que s'ils voulaient rester sur place, ils y resteraient, cela ne devrait pas gêner la Présidence de l'Université.

J'ajouterai que pour bien conforter le projet, il a été décidé ce matin d'organiser une rencontre multi-partite Université - Ville - Observatoire - Ministère et Institut National des Sciences de l'Univers, pour bien montrer que le projet d'implantation de la Présidence de l'Université ne va pas à l'encontre des intérêts de l'Observatoire, mais au contraire, cela pourra lui donner un second souffle. Nous irons donc à Paris et la Ville de Besançon enverra un représentant avec celui de la Présidence de l'Université pour conforter les gens de l'Observatoire dans leur volonté de développement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Jean BOICHARD pour conclure.

M. BOICHARD : Depuis dix-huit mois, deux ans, la Ville de Besançon prend en charge les problèmes de l'Observatoire d'une façon telle, qu'il me faudrait peut-être une demi-heure pour les énumérer tous. Auparavant, depuis un siècle, l'Observatoire est une véritable création de la Ville de Besançon. Mme CLAIREMIDI a un petit peu tort d'alerter comme ça tout le monde ici ou là parce qu'elle a une crainte qui me paraît être une crainte excessive par rapport à la situation. Personne ne songe à lui faire du mal et la Ville de Besançon qui a toujours été derrière l'Observatoire et j'en sais quelque chose, continuera d'y être.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Y a-t-il des oppositions à cette implantation ?

M. NACHIN : Je voulais simplement dire que le long de la voie de desserte et de contournement qui est projetée, il va y avoir de nombreux terrains disponibles, pourquoi ne pas implanter la Présidence de l'Université en bordure de cette voie autoroutière ? Pourquoi la mettre si loin de l'autoroute ?

M. BOICHARD : D'abord, ce n'est pas une autoroute.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Posez la question au Président de l'Université, c'est sa demande qui a été faite là ; pas d'autres remarques ?

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers votant contre et 1 s'abstenant), adopte les propositions qui lui sont soumises.